

PCAE—VOLET ÉLEVAGE 1^{er} AAP 2024

FILIÈRE PORCINE

PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ADAPTATION DES
EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAE) EN PAYS DE LA LOIRE



Un programme pour soutenir les investissements en élevage, porté par la Région des Pays de la Loire

Cette fiche présente les modalités d'aide (taux de financement, plafonds d'investissements éligibles, critères de sélection...) et la liste des investissements éligibles pour la modernisation, relatifs aux élevages ligériens. Les textes officiels sont consultables sur le lien : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/feader-appel-projets-pcae-elevage>

Les documents de synthèse pour les autres filières animales sont disponibles sur le site de la [Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)

Appel à projet 2024

Le premier Appel A Projet 2024 est ouvert du 1^{er} février au 26 avril.

Le second AAP 2024 se déroulera de septembre à novembre.

Conditions d'accès

Pour toute exploitation, il est impératif de respecter les normes réglementaires de bien-être, environnementales et sanitaires pour prétendre à ce dispositif.

Début des travaux

Les dépenses présentées dans le dossier de demande et engagées avant le dépôt de la demande seront éligibles, à condition :

- Qu'elles aient été engagées à partir du 1^{er} décembre 2023. Des dépenses pourront être facturées et payées sur la base de devis ou bons de commande engagés à partir du 1^{er} décembre 2023.
- Que le projet ne soit pas matériellement achevé ou totalement mis en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide. Le demandeur devra présenter à la dernière demande de paiement toute pièce probante attestant le non achèvement du projet avant le dépôt du dossier de demande d'aide (DACT, facture avec libellé de livraison ou montage, attestation de prestataire...)

Périodicité de dépôt de dossiers

Dépôts de 2 dossiers sur la programmation 2023/2027 par exploitation, quelque soit le nombre de productions animales présentes.

Possibilité de déposer, sur un même AAP, 2 dossiers PCAE si les projets concernent des productions différentes (bovin lait, bovin viande, ovins, caprins, veaux de boucherie, équins, avicole, cynicole, porcin).

Possibilité de déposer sur une même année, 2 dossiers PCAE pour une même production mais pas au même AAP.

Un dossier PCAE pourra couvrir 2 filières différentes.

Possibilité, en plus des 2 dossiers PCAE ANIMAL, de déposer :

- Un dossier BIOSÉCURITÉ SANITAIRE par filière concernée (volaille, lapins, porcs)
- Un PCAE SUPPLÉMENTAIRE pour l'arrivée d'un nouveau JA

Remise à zéro des compteurs de dossiers au 1^{er} janvier 2023.

Pas nécessité qu'un PCAE déposé sur l'ancien programme 2015-2022 soit soldé pour déposer un nouveau PCAE sur la période 2023-2027.

Pas nécessité qu'un PCAE déposé sur la période 2023-2027 soit soldé pour déposer un nouveau PCAE sur ce programme.



Démarche de transition

La démarche de transition a pour objectif d'amener le bénéficiaire à s'interroger sur le fonctionnement de son système de production et lui donner les moyens d'engager une réflexion sur des thématiques de perfectionnement.

Elle est composée :

- D'un autodiagnostic à 360° de l'exploitation ou d'une Etude d'installation JA (pour JA installés à partir du 01/01/2024) à fournir lors de la demande d'aide PCAE.

[Lien autodiagnostic démarche de transition](#)

- Une formation éligible à la Démarche de transition intégrant 2 jours de formation collective (formation VIVEA) suivis d'un Accompagnement Individuel (1 demi-journée). Attestation de formation à fournir au plus tard à la demande de solde.

Une seule formation et un seul autodiagnostic (ou Etude d'installation) réalisés sur la période 2024 - 2027 exigés par porteur de projet, quel que soit le nombre de demandes d'aide sur cette même période, tous dispositifs confondus (PCAE ANIMAL, PCAE VEGETAL, Aide FEADER Transformation à la ferme).

Pour vous inscrire: [Formations PCAE Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)



Taux d'aide, planchers et plafonds

	PLANCHERS	PLAFONDS ELIGIBLES PAR PROJET			
		Toute exploitation agricole (hors GAEC)	GAEC à 2 associés	GAEC à 3 associés	GAEC à 4 associés et plus
Cas général (modernisation)	10 000 €	80 000 €	144 000 €	168 000 €	184 000 €
Projet de modernisation présentant des dépenses de biosécurité structurantes et/ou prioritaires	10 000 €	100 000 €	180 000 €	210 000 €	230 000 €
Projet de biosécurité lié à la gestion sanitaire	5 000 €	20 000 €	36 000 €	42 000 €	46 000 €
Désamiantage	-	30 000€	54 000€	63 000€	69 000€

Le **taux d'aide est de 30%** et une majoration JA de 10% est appliquée au prorata des parts détenues par le(s) JA.

Coûts raisonnables

Pour des investissements hors référentiels, il pourra vous être demandé (après transmission de votre dossier PCAE) plusieurs devis en fonction du montant des investissements, au total, à raison de :

- 1 seul devis si la dépense est inférieure à 25 000 € HT
- 2 devis si la dépense est comprise entre 25 000 et 100 000 € HT
- 3 devis si la dépense est supérieure à 100 000€ HT



Typologie des projets

Chaque dossier de demande d'aide doit s'inscrire dans une typologie de projet.

Construction ou rénovation de bâtiments économes en énergie (BEE), dont les bâtiments d'élevage basse consommation (BEBC)

Construction (pour bâtiment neuf) et aménagement (pour bâtiment neuf ou bâtiment en reconversion pour changement de production) hors bâtiments économes en énergie (dont BEBC) dont les investissements pour la biosécurité

Rénovation des infrastructures des élevages ainsi que des investissements liés à la biosécurité

Rénovation des infrastructures des élevages (y compris les espaces extérieurs) ainsi que des investissements liés au bien-être animal (BEA)

Investissements sur les conditions de travail et la transition numérique

Investissements liés à la FAF et/ou autonomie alimentaire et/ou gestion des ressources

Investissements liés à l'économie d'énergie et adaptation au changement climatique

Réduire les émissions dans l'air et dans le sol

PORTAIL DES AIDES

La demande d'aide se fait de manière dématérialisée sur le site internet dédié.

Après la création de son compte personnel, il est possible de partager son dossier avec son conseiller.

Le dossier finalisé doit être signé électroniquement avant la fin de l'AAP en cours (26/04/2024).

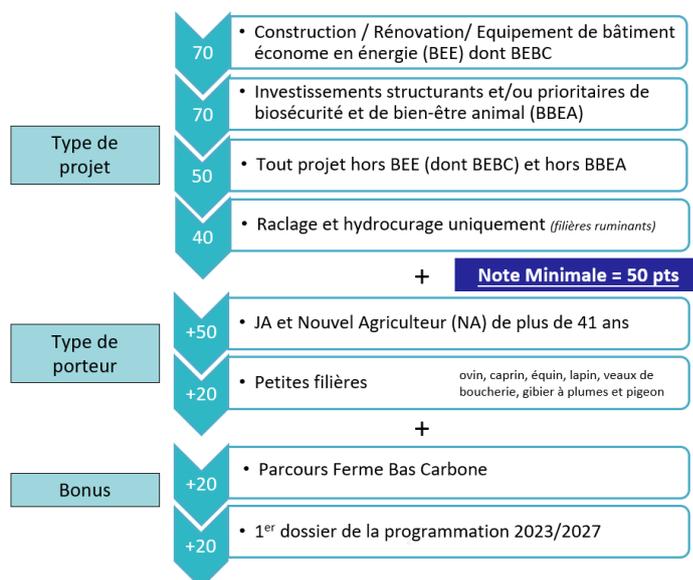
La demande éventuelle de pièces complémentaires et les demandes de paiement se réaliseront via ce portail.



Grille de notation (toutes filières)

Chaque projet bénéficie de points permettant sa sélection. Un dossier doit atteindre la note minimale de 50 points pour être déposé.

Le comité de sélection détermine la notation seuil à atteindre pour la sélection des projets éligibles pour chaque groupe de filières : herbivores (bovins, ovins, caprins, équins), avicole-cunicole, et porcin.



Dans le cas d'un dépôt de PCAE intégrant 2 filières différentes, la filière majoritaire est définie sur la base du montant non plafonné des investissements éligibles majoritaires retenus après instruction (plus de 50%).

La notation des projets pour les critères liés à l'investissement se fait sur la base du montant non plafonné des investissements éligibles majoritaires retenus après instruction (plus de 50%).

PCAE VÉGÉTAL 2024

Les différents dispositifs sont indépendants. Les éleveurs peuvent élargir, en plus du PCAE ANIMAL, au PCAE VÉGÉTAL. L'AAP PCAE végétal en cours est ouvert du 1^{er} février au 26 avril 2024.

Contacts PCAE Végétal en polyculture-élevage et grandes cultures

Tél : 02 53 57 18 31
Myriam LAURENT (44, 49, 85)
Cécilia MOLTRASIO (53, 72)

[Espace PCAE VEGETAL Chambre d'Agriculture Pays de la Loire](#)



LISTE DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES EN ELEVAGE PORCIN

Cette liste précise les investissements éligibles et leur catégorie, qui permet d'obtenir une notation supérieure ou un plafond de dépenses éligibles plus élevé.

Catégorie	Libellé	Code	Note ou plafond supérieur
BBEA	Biosécurité et bien-être animal	BBEA	Permet d'atteindre les 70 points
BEE	Bâtiments économes en énergie (dont BEBC)	BEE	Permet d'atteindre les 70 points
Biosécurité		Bios	Pour dossier uniquement biosécurité
Biosécurité structurante et/ou prioritaire		Bios+	Permet d'accéder au plafond de 100 000 € + permet d'atteindre les 70 points

Construction d'un bâtiment BEBC, tous stades physiologiques

Diagnostic réalisé par un technicien compétent

- Terrassement et fondation (terrassement, terre, empierrement, drains, écoulement, gestion des eaux usées et gestion de l'écoulement des eaux pluviales) **BEE**
- Gros œuvre, maçonnerie, soubassements, préfosse, bardage, charpente, toiture, murs, portes, fenêtres, abreuvement **BEE**
- Installation de compteurs spécifiques au bâtiment eau, électricité) **BEE**
- Caillebotis, cloisons et séparations intérieures **BEE**
- Bâtiment permettant de réduire la densité des animaux **BEE BBEA**
- Bâtiment permettant la mise en liberté des truies gestantes dès l'insémination **BEE BBEA**
- Tous les investissements (cf. ci-après) pris en compte dans le cadre de la rénovation (énergie, environnement, sanitaire, travail, BBEA) **BEE**

Economies d'énergie : construction et rénovation BEBC

- Isolation (respect coeff mini), étanchéité (portes, fenêtres) **BEE**
- Ventilation centralisée, ventilation économe (y.c. trappe automatisée, variateur de fréquence) **BEE**
- Boîtiers de régulation (ventilation et chauffage) **BEE**
- Chauffage régulé (dont aérothermes (eau, air) radiants, plaques chauffantes) **BEE**
- Éclairage (basse consommation, naturel) **BEE**
- Echangeur récupérateur de chaleur (sur ventilation centralisée ou salle par salle) et réseau **BEE**
- Chaudière biomasse et réseau **BEE**
- Pompes à chaleur (dont intrants, local technique) **BEE**
- Niche à porcelets **BEE**
- Compteurs spécifiques sur l'énergie **BEE**



Adaptation au changement climatique et environnement

- Système de refroidissement pour les animaux (brumisation, cooling, aspersion, douche) **BBEA**
- Laveur d'air centralisé
- Récupération des eaux pluviales (collecte et stockage)
- Raclage de lisier
- Compteurs d'eau spécifiques
- Couvertures de fosses
- Traitement et gestion des effluents (dont séparation de phases)



Amélioration des conditions sanitaires / rénovation

- Clôture ou grillage ou autres et portail étanche ou passage canadien pour la séparation des 3 zones d'élevage (dont zone professionnelle au-delà du réglementaire) avec gestion du stockage litière, FAF avec silo couloir **BBEA BIOS BIOS+**
- Protection des aires de circulation des porcins **BBEA BIOS BIOS+**
- Construction ou aménagement d'un sas sanitaire, local sanitaire **BBEA BIOS BIOS+**
- Protection des bâtiments contre les intrusions de nuisibles **BBEA BIOS BIOS+**
- Portique ou aire de désinfection des véhicules et matériel **BBEA BIOS BIOS+**
- Construction ou aménagement d'une quarantaine, d'une aire de stockage, quai d'embarquement (fixe ou mobile), aire d'attente **BBEA BIOS BIOS+**
- Construction ou aménagement d'une aire d'équarrissage bétonnée ou stabilisée avec équipements (stockage réfrigéré des ATM (animaux trouvés morts) ou compostage) **BBEA BIOS BIOS+**
- Mise en place de signalétique sur les élevages : circuits livraison aiment, enlèvement production, effluents, cadavres, circuit véhicules visiteurs... **BBEA BIOS**
- Déplacement des silos et matériels de transfert des matières premières/aliments **BBEA BIOS BIOS+**
- Traitement de l'eau **BBEA BIOS BIOS+**
- Filtration de l'air (pour les élevages de sélection ou multiplication) **BBEA BIOS BIOS+**
- Revêtement des sols lors du changement du type de sol (caillebotis, paille, avec accès extérieur (courette...), gisoir, tapis de sol) **BBEA**

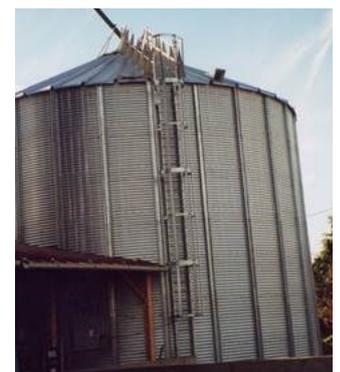
Amélioration des conditions de travail et de bien-être animal

- Poste fixe de lavage, robot de lavage (captif dans le bâtiment, nécessitant des investissements fixes) **BBEA BIOS BIOS+**
- Équipements matériels d'automatisation et de précision : pesées et tris automatisés, capteurs, TIC et logiciels connexes **BBEA**
- Aménagement de maternité (cases de maternité relevables, cases liberté), barre anti-écrasement **BBEA**
- Aménagements permettant de réduire les densités en engraissement **BBEA**
- Aménagements permettant une mise en liberté des truies gestantes dès l'insémination **BBEA**
- Aménagement des sols permettant la séparation des aires de vie du porc (partie sol plein) **BBEA**
- Bâtiment avec accès à une zone de litière totale ou partielle **BBEA**

Amélioration de l'autonomie alimentaire : FAF

Réalisation d'un diagnostic avant/après projet (attention, nouveau formulaire)

- Cas d'une FAF existante (liste A) :
 - Stockage supplémentaire : silos tours, silos souples, cellules extérieures ou sous hangar (hors hangar), boisseaux **BBEA BIOS BIOS+**
 - Réduction du risque trichine : couverture de cellules, nettoyage et ventilation des céréales, couverture fosse de réception, aspirateur industriel **BBEA BIOS BIOS+**
 - Automatisation de l'alimentation
- Cas d'une création de FAF (liste A comprise) :
 - Stockage des minéraux et/ou tourteaux : silos, supports de big bag, silos toile, boisseaux **BBEA BIOS BIOS+**
 - Pesée et réception des matières premières (pont bascule)
 - Traçabilité/qualité : étuve, matériel informatique
 - Passerelles de cellules
 - Cœur de fabrique et transfert de l'aliment (hors machine à soupe)
 - Clôture ou grillage ou autres et portail étanche ou passage canadien pour la FAF avec silo couloir **BBEA BIOS BIOS+**





Autres, construction et rénovation

- Cabanes ou bâtiments paille **BBEA**
- Cabane maternité avec barres anti-écrasement **BBEA**
- Cabanes d'engraissement **BBEA**
- Courettes extérieures avec récupération des jus **BBEA**
- Construction de bâtiment ou réaménagement afin d'élever des porcs sur paille **BBEA**
- Construction de bâtiment ou réaménagement afin d'élever des porcs sur paille permettant un accès à l'extérieur répondant aux normes de biosécurité vis-à-vis de la faune extérieure **BBEA BIOS BIOS+**
- Clôture ou grillage ou autres et portail étanche ou passage canadien pour élevages plein-air, courettes, hangars fermés par des murets ou barrières métalliques ajourées sur l'extérieur **BBEA BIOS**
- Protection des aires de circulation des porcins **BBEA BIOS BIOS+**
- Terrassement et grillage de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des bâtiments et des points d'abreuvement extérieurs **BBEA BIOS BIOS+**
- Automatisation de la distribution fixe de paille (hors pailleuses tractées)

Déconstruction amiante (déconstruction)

- Dépenses de déconstruction amiante de bâtiment par une entreprise agréée avec un engagement à rénover ou reconstruire sans réduire la surface d'élevage

Les principales dépenses inéligibles sont:

Le matériel d'occasion et le rachat de bâtiment existant, le renouvellement de matériel et équipement à l'identique, les équipements et aménagements en copropriété, les équipements mobiles autres que ceux énumérés en éligibles, les bâtiments de stockage, les investissements directement liés à l'application d'une norme minimale dans les domaines de l'hygiène, du bien-être animal et de l'environnement, les dépenses immatérielles

NOUVEAUTE DANS LE PCAE VÉGÉTAL

Dispositifs de production d'énergie électrique photovoltaïque en **autoconsommation** (panneaux sur bâtiments ou trackers).

Obligation : atteindre 100% d'autoconsommation annuelle. Pas de revente (totale ou en surplus).

Convention d'autoconsommation sans injection exigée.

Plafonnement des installations à 40 kWc par exploitation. Une seule installation par exploitation.

Plafond de 60 000 € - Taux d'aides : 30 %.



Anne-Laure BOULESTREAU
-BOULAY

02 41 18 60 22

Dominique BELLANGER

02 41 18 60 23



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr